

Infos. Village

Sommaire

Conseil municipal du 16/09/2010

- Association foncière de remembrement - renouvellement des membres du bureau
- Service de l'eau potable - rapport d'activité 2009
- Mise à jour du tableau des voiries communales
- Budget 2010 du service de l'assainissement collectif - décision modificative N° 1
- Budget 2010 du service de l'eau potable - décision modificative N° 1
- Budget 2010 de la commune - décision modificative N° 1
- Personnel communal - Création d'un poste permanent
- Projet de travaux de voirie
- Vente de bois
- Assiette des coupes 2011
- Attribution de subventions
- Révision du plan d'occupation des sols

Informations diverses

- Lire à Villeparois
- Des activités pour les seniors
- Ça marche
- Tous au numérique
- 29 septembre : Messe à la chapelle
- Inscription sur les listes électorales
- CCAV ; communiqué de presse



Mairie : 7 Rue de Prételon

70 000 Villeparois

Horaires d'ouverture :

Le mardi et le jeudi
de 18 à 19 heures

☎ 03.84.75.29.28 ou
06.75.79.43.20

e-mail :

mairie.villeparois@wanadoo.fr

Site Internet

<http://www.villeparois.fr>

Conseil municipal du 16 septembre 2010 Principales décisions



Association foncière de remembrement - renouvellement des membres du bureau

Le mandat des membres du bureau de l'association foncière de Villeparois désigné par arrêté DDAF/II/2004 N° 071 est arrivé à échéance.

Les membres du bureau actuel ont émis le vœu de poursuivre l'activité de cette association foncière, estimant que l'entretien des chemins et fossés, réalisé au moment du dernier remembrement était indispensable.

Par ailleurs, le bureau de l'association se réunit régulièrement et assure une gestion satisfaisante des comptes. La forme actuelle de l'association sera donc maintenue.

Sur proposition du président, M Jean BERSOT, la chambre d'agriculture a désigné trois membres : Madame Claudine BRUGGER, Monsieur Jean-françois MILLOT et Monsieur Pierre MASSON.

Il revenait au conseil municipal de désigner trois autres membres.

En accord avec le bureau actuel et les intéressés, le conseil municipal a désigné Monsieur Jean BERSOT, Monsieur Pascal FRERE et Monsieur Michel SONNET.

Les membres du bureau sont désignés par la chambre d'agriculture et par le conseil municipal pour une durée de six ans.

Cette décision sera suivie de la mise en place du nouveau bureau, de l'élection des, président, vice président et secrétaire, puis d'une assemblée générale de l'ensemble des propriétaires afin d'approuver les statuts.



Service de l'eau potable - Rapport d'activité 2009

L'article L 2224-5 du code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que le Maire présente, chaque année, au Conseil municipal, un rapport concernant le prix et la qualité des services publics de l'eau

potable et de l'assainissement.

Ce document informatif prévu par la loi est également un outil de gestion mettant en exergue tous les aspects techniques et financiers de ces services.

Le présent rapport sera complété en cours d'année par, le rapport annuel 2009 établi par les services sanitaires, le rapport 2009 du syndicat mixte des eaux du Breuchin et le rapport annuel 2009 de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul.

Le conseil municipal a pris acte et approuvé ce rapport 2009 après un large débat et quelques explications sur l'évolution des coûts d'achat de l'eau potable et de traitement des eaux usées par la CCAV.

Ce rapport est consultable en mairie ou sur notre site Internet:

<http://www.villeparois.fr>,

rubrique "Recueil des actes administratifs"



Mise à jour du tableau de classement de la voirie communale

La dernière révision du tableau de classement des voiries communales date de 2005. Il s'agissait alors d'une révision complète réalisée après enquête publique. Suite aux travaux de viabilisation du lotissement "les coteaux de la roche", il convenait de mettre à jour ce tableau et de donner un nom aux deux nouvelles voies créées.

La préparation de ce dossier a été réalisée avec l'assistance de la Direction départementale de territoire dans le cadre de la mission ATESAT

Ces deux nouvelles voies seront qualifiées d'impasse et porteront les noms d'impasse des Lambons pour la première rue côté Coulevon et impasse des coteaux pour la seconde.

Le conseil s'est inspiré du nom des lieudits du secteur.

Cet ajout porte le linéaire des voiries communales à 4 845 mètres.

Espérons que ce lotissement ne restera pas, encore longtemps dans l'impasse.



Service de l'assainissement collectif Budget 2010 - décision modificative N°1



Comme vous avez pu le constater, nous avons sollicité à deux reprises l'entreprise HAUSTETE, pour tenter de déboucher le collecteur général des eaux usées au droit du carrefour de la rue des sources et de la rue de la Pie du Chêne. La dernière intervention s'est traduite par un nouvel échec, la canalisation étant obstruée par des dépôts importants de matériaux qui ressemblent à des enduits de façade.

L'intervention d'une entreprise de terrassement s'est donc avérée nécessaire pour dégager en urgence la conduite et remettre en service ce collecteur.

Après consultation, nous avons retenu l'entreprise LOCATELLI, habilitée par le département à intervenir sur cette voie.

Les crédits prévus au budget initial étant insuffisants, le conseil municipal a voté une modification du budget afin de prendre en charge ces dépenses imprévues. Par ailleurs, le maire a engagé des démarches pour obtenir une indemnisation de la commune.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits ouverts	Augmentation des crédits ouverts	Diminution des crédits ouverts	Augmentation des crédits ouverts
 FONCTIONNEMENT				
D 615 Entretien et réparations		3 800 .00 €		
Total D 011 : Charges à caractère général		3 800 .00 €		
R 74 Subventions d'exploitation du budget communal				3 800 .00 €
Total R 74 : Subventions d'exploitation				3 800 .00 €



Service de l'eau potable - Budget 2010 Décision modificative N°1

Par délibération du 26/11/2009, le conseil municipal a adopté et pris connaissance du dossier d'installation et du plan de

financement d'un poteau d'incendie entre les communes de Coulevon et de Villeparois.

Cette opération a fait l'objet d'un accord de subvention du Conseil général à hauteur de 1042.00 € et d'une consultation.

En accord avec la Commune de Coulevon, nous avons retenu l'entreprise PIACENTINI, offre la moins disante d'un montant de 5 768.00 € HT.

Cette installation restant notre propriété à part entière, la participation de la commune de Coulevon sera réalisée sous la forme d'un fond de concours.

Compte tenu de ces nouveaux éléments, le plan de financement devait être ajusté de la manière suivante :

Budget prévisionnel : Installation d'un poteau d'incendie			
Dépenses		Recettes	
Offre PIACENTINI	5 768.00	Subvention du département	1042.00
		Fond de concours de la commune de Coulevon	2 394.25
		Subvention du budget communal de Villeparois	2 394.25
		Récupération de TVA par Villeparois	1 068.03
Total HT	5 768.00		
TVA	1 130.53		
Total TTC	6 898.53		6 898.53

Par ailleurs nos prévisions de dépense et matière d'achat d'eau potable sont insuffisantes, compte tenu de l'augmentation des consommations et des régularisations réalisées par la société GAZ et EAUX sur les taxes insuffisamment facturées en 2009 au titre de la protection des ressources.

Afin de prendre en compte ces nouveaux éléments dans le budget 2010 de ce service, le conseil municipal a adopté la modification suivante du budget de ce service.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
 FONCTIONNEMENT				
D 6061 Ajust. Dépenses d'achat d'eau		1 500 .00 €		
Total D 011 : Charges à caractère général		1 500 .00 €		
R 7011 Eau				1 250.00 €
R 7064 Locations de compteurs				250.00 €
Total R 70 : Ventes produits fabriqués, prestations de service, marchandises				1 500.00 €
Total		1 500.00 €		1 500.00 €
 INVESTISSEMENTS				
D 2315-55 Renforc. Protec. Incendie - 2010		200.00 €		
Total D 023 : Immobilisations en cours		200.00 €		
R 1315-55 Renforc. Protec. Incendie - 2010				200.00 €
Total R 13 : Subventions d'investissement				200.00 €
Total		200.00€		200.00€
Total général		1 700.00 €		1 700.00 €



Budget communal 2010 Décision modificative N°1

Afin de prendre en compte les décisions modificatives votées par le conseil pour les services de l'eau et de l'assainissement, il convenait de procéder à quelques ajustements du budget communal.

Par ailleurs, nous devons comptabiliser

- des recettes supplémentaires sur les comptes R10222 - remboursement FCTVA, R 10223 TLE et R6419 remboursements sur rémunération du personnel.
- Les dépenses de réparation et remboursement de l'assurance liés au sinistre incendie survenu sur la mairie

Les recettes nouvelles d'investissement ont été affectées à l'opération N° 51 - Programme de voirie 2008/2015 et une somme de 2000 € a été provisionnée pour la mise à jour des logiciels utilisés par le secrétariat de mairie (Opération N° 57)

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits ouverts	Augmentation des crédits ouverts	Diminution des crédits ouverts	Augmentation des crédits ouverts
 FONCTIONNEMENT				
D 022 Dépenses imprévues fonctionnement	2 957.00 €			
Total D 011 : Dépenses imprévues fonctionnement	2 957.00 €			
D 61522 Entretien & Réparation de bâtiments		2 453.00 €		
Total D 11 : Charges à caractère général		2 453.00 €		
D 657364 A caractère industriel et commercial		3 800.00 €		
Total D 65 : Autres charges gestion courante		3 800.00 €		
R 6419 Remboursement sur rémunération du personnel				843.00 €
Total R Charges de personnels				843.00 €
R 7718 Autres produits exceptionnels sur opération de gestion				2 453.00 €
Total R77 Produits exceptionnels				2 453.00 €
Total	2 957.00 €	6 253.00 €		3 296.00 €
 INVESTISSEMENTS				
D 205-57 Concessions & droits similaires brevet, licence		2 000.00 €		
Total D 20 : Immobilisations incorporelles		2 000.00 €		
D204164 SPIC		643.00 €		

Total D 204 : Subventions d'équipement versées		643.00 €		
D 2315-51 Programme voirie 2008/2015		3 186.00 €		
Total D 23 : Immobilisations en cours		3 186.00 €		
R 10222 Remboursement FCTVA sur éclairage public rue de Fanican				5 060.00 €
R 10223 TLE				769.00 €
Total R 10 : Dotations Fonds divers Réserves		5 829.00 €		5 829.00 €
Total				
Total général		9 125.00 €		9 125.00 €



Personnel communal Création d'un poste permanent



Depuis plusieurs années, notre secrétaire de mairie, Corinne VAUTHIER assure ses fonctions sur l'ancien poste de Colette MARTINS, qui a fait valoir son droit à la retraite. Ce poste n'étant pas en cohérence avec son grade actuel, le Conseil municipal a régularisé cette situation en ouvrant un poste d'adjoint Administratif de 1^{ère} classe, correspondant à l'Indice brut 298. L'ancien poste de Colette MARTINS

sera supprimé après les démarches administratives réglementaires.



Projet de travaux de voirie Demande d'assistance du CAUE et confirmation d'adhésion



Les contraintes administratives, liées au contournement de Vesoul par la RN19 et qui pèsent actuellement sur notre lotissement "Les coteaux de la roche" nous ont conduit à souscrire un

emprunt de 200 000 € pour faire face partiellement aux dépenses engagées et à la non vente des parcelles. Nos capacités d'investissement et de trésorerie sont donc extrêmement limitées depuis plusieurs mois.

De ce fait, le programme de rénovation des voiries communales et d'aménagement de l'espace "Fanican" inscrit au budget 2010 n'a pas pu être lancé faute de trésorerie.

Par ailleurs, le marché que nous avons passé avec le bureau d'études JDBE, en vue de réaliser un schéma d'aménagement de sécurité, esthétique et fonctionnel sur l'ensemble du village a été résilié par suite de l'incapacité de cette entreprise à réaliser le travail demandé.

Toutefois, la gestion rigoureuse de nos dépenses devrait nous permettre d'engager la réfection d'une de ces rues au printemps 2011. Le Conseil a décidé d'axer nos efforts sur la rue de la Pie de Chêne qui ne nécessite pas de gros travaux de renforcement des murs de soutènement, contrairement à celle de Fanican.

Avant d'entreprendre ces travaux, il est indispensable de définir quelques règles générales en matière de voirie communale et de réfléchir aux problèmes de sécurité, d'accessibilité, de déplacements et de respect de l'environnement.

Le CAUE, qui par ailleurs est déjà intervenu sur notre village dans le cadre de l'opération "Façade" et sur une pré-étude rue de Fanican, nous aidera dans cette démarche à un coût raisonnable. Une proposition de mission nous sera proposée fin octobre 2010.

Vente de bois du 11 octobre 2010 - Article 10 5112 - Fixation du prix de retrait



Par délibération N° 47 du 24 septembre 2008 le Conseil municipal a décidé de procéder à des coupes de bois sur les parcelles 10, 14 et 6 Ar de la forêt communale. Les résineux de la parcelle 6 Ar ont été vendus le 24

juin 2009 à l'entreprise SIAT BRAUN.SA pour un montant de 2 580 €.

Le reste des bois (environ 60m³), principalement des chênes et des hêtres, n'a pas été vendu le 23 septembre 2009, les prix proposés étant très inférieurs au prix de retrait.

Ces bois seront de nouveau proposés à la vente le 11 octobre 2010.

Le conseil a fixé un nouveau prix de retrait, qui reste bien entendu confidentiel.



Assiette des coupes de bois 2011



Conformément au programme approuvé par le Conseil Municipal en 2007, le conseil municipal a décidé de réaliser une coupe d'amélioration sur la parcelle 5 de la forêt communale.

La surface de la parcelle est de 3.44 ha et le volume, des grumes et houppiers, est estimé à 200m³

Les bois susceptibles de fournir des grumes seront vendus sur pied, par les soins de l'O.N.F., en futaie affouagère

Les conditions de partage et d'exploitation des bois de chauffage seront définies ultérieurement.



Attribution de subventions Voyage et gratuité scolaires

Le Conseil municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Participation financière pour un séjour cohésion sollicitée par le « Collège Jacques Brel » pour septembre 2010 Trois élèves résidant à Villeparois sont concernés	30.00 € par élève
Participation au titre de la gratuité des fournitures scolaires demandée par le Collège GEROME	17.00 € par élève



Révision du plan d'occupation des sols Demandes préliminaires de la commune de Villeparois



Suite aux problèmes de ruissellement que nous avons connus à

plusieurs reprises sur le plateau de Fanican, nous avons entrepris de nombreuses démarches après du SMETA, de la chambre d'agriculture et de l'Etat et toutes ces démarches n'ont pas permis de résoudre le problème de fond.

Les mesures, que nous avons prises pour réduire le risque d'inondation des maisons situées en contrebas seront un jour inefficaces si on ne s'intéresse pas aux causes de ces ruissellements.

La Communauté de communes de l'agglomération de Vesoul a lancé par délibération du 13 avril 2010, une nouvelle révision du document d'urbanisme intercommunal, suite à la décision du tribunal administratif du 19 février 2010 annulant la délibération du 20 juin 2008 portant approbation du PLU.

Le conseil municipal a donc sollicité dès à présent la Communauté de Communes de l'Agglomération de VESOUL pour qu'une étude des ruissellements soit intégrée dans la révision du document d'urbanisme intercommunal en soulignant que cette étude devra être conduite en concertation avec les services de l'Etat (PPRI), de la chambre d'agriculture, du SMETA et les acteurs locaux (Elus, agriculteurs, AFR, etc.)

Informations diverses



LIRE A VILLEPAROIS !

Nous vous rappelons qu'une bibliothèque est à votre disposition, salle de l'Association, les premiers samedis de chaque mois, de 10H à 12 H. L'accès en est gratuit pour tous les membres d'une famille, ayant adhéré,

pour 5 € par an, à l'Association « Mon Village ». Des cartes d'adhésion vous seront proposées sur place.

Nous avons listé 350 ouvrages environ, pour l'instant, très variés : polars, romans, ouvrages littéraires ou historiques ..., d'autres pour enfants, pour ados, quelques encyclopédies et livres techniques, des revues 'Geo par exemple.

Vous avez répondu généreusement à notre appel de dons de livres, et nous vous en remercions chaleureusement. Mais le but d'une bibliothèque, ce n'est pas d'avoir beaucoup de livres dans une armoire, c'est qu'ils soient lus par le plus grand nombre de personnes.

Donc, venez emprunter, lisez et partagez vos impressions et jugements sur ce que vous avez lu, vous nous ferez infiniment plus plaisir.

Et dites-nous si les horaires et la fréquence des ouvertures vous conviennent, ou si nous devons les modifier. Merci...

L'équipe des rats de bibliothèque

Des activités sportives et culturelles pour les seniors

L'association "Profession Sport", dirigée par Karine TISSOT, propose de développer un groupe senior dans différentes communes de l'agglomération de VESOUL, là où il n'est pas facile de se rendre à Vesoul pour pratiquer une activité.

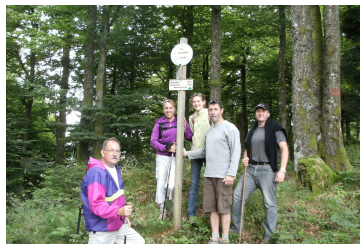
Les activités proposées sont soit physiques (marche à pied, gymnastique douce, cyclisme, cyclotourisme, pétanque, yoga, danse de couple) ou culturelles (atelier de peinture, poterie, sculpture, etc.)

La durée d'intervention des éducateurs ne devrait pas dépasser une heure et les séances seront adaptées aux capacités des participants.

Cette association est aidée financièrement par la CCAV, ces séances seront donc totalement gratuites.

La commune de Villeparois pourrait mettre à disposition sa salle et son petit terrain de sport. Si vous êtes intéressés ou simplement curieux, **une réunion d'information est prévue le 8 octobre 2010 à 20 heures en mairie.**

Quelque soit votre âge, Venez nombreux...



Ça marche !

Retenez dès à présent votre dimanche 10 octobre pour une journée sportive et culturelle en famille. Je vous propose :

- 9 H. départ de Villeparois en voiture.
- 10H15 arrivée au Col des Croix
- 10H30 - 12H30 un petit circuit pédestre de 7 Km environ, par le GR7 qui domine en balcon, la vallée du Thillot et de Fresse-sur-Moselle. Retour par Château-Lambert.
- Repas au Thillot ; vu la saison, je réserverai dans un petit restau sympa et pas trop cher.
- Après-midi : visite des anciennes mines de cuivre du Thillot. Nous commencerons par l'expo en salle au Thillot, c'est très vivant et bien fait, puis nous remonterons en voiture pour la visite des puits, qui se fait avec un guide, les frontales et les casques dans les galeries réelles, mon dos s'en souvient encore, mais nos petites filles ont adoré, elles ont même joué avec les wagonnets en bois ; nous serons sur la route du retour. Il faut compter 3 H pour la visite minimum.

Le prix : 5,50 pour adulte, 4 € pour les enfants, mais à partir de 5, nous aurons une réduction.

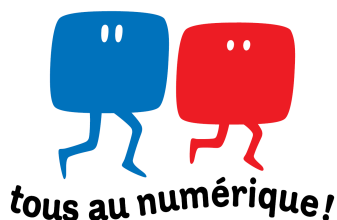
Si des personnes sont intéressées uniquement par la visite, rendez-vous directement au Thillot à 14H30, à l'entrée du Hall d'accueil, c'est fléché. Fin de la visite : 17H30 environ, retour probable à Villeparois vers 19H45.

INSCRIVEZ VOUS avant le jeudi 7 octobre dernier délai, soit en me téléphonant au 03.84.75.71.74, ou en me laissant un mail à babette.marchal@orange.fr, ou un mot dans ma boîte aux lettres 4 rue des Sources, afin que je puisse confirmer pour le restau et avoir un prix pour la visite.

S'il fait beau : programme complet

S'il pleut : nous ne ferons que la visite l'après-midi, départ 13H de Villeparois, je préviendrai les inscrits vendredi ou samedi.

Dites-le autour de vous. N'oubliez pas de vous inscrire, merci et à bientôt. E. MARCHAL.



LE PASSAGE A LA TELE TOUT NUMERIQUE EN HAUTE SAONE

La HAUTE SAONE passe le 16 novembre prochain à la télé tout numérique : plus de chaînes et une meilleure qualité d'image et de son. Encore faut-il s'y préparer !

La télé « tout numérique », qu'est-ce que c'est ?

Le passage à la télé tout numérique, c'est l'arrêt définitif de la diffusion analogique des principales chaînes nationales (TF1, France 2, France 3, Canal+, France 5/Arte et M6), et son remplacement par la Télévision Numérique Terrestre (TNT). Ce passage à la télé tout numérique permettra aux téléspectateurs de bénéficier d'un plus grand nombre de chaînes (jusqu'à 18 chaînes nationales gratuites et éventuellement des chaînes locales par région) et d'une meilleure qualité d'image et de son.

Qui est concerné ?

Le passage à la télé tout numérique concerne les foyers qui reçoivent les six principales chaînes nationales, et seulement ces chaînes, par une antenne râteau ou une antenne intérieure. Pour continuer à recevoir la télé et bénéficier des avantages de la télé tout numérique, ces foyers doivent équiper leur poste de TV d'un adaptateur TNT ou acquérir une TV TNT intégrée. Ils peuvent aussi choisir un autre mode de réception de la télévision numérique : le câble, le satellite, l'ASDL, la fibre optique. Les foyers qui reçoivent déjà les chaînes de la TNT par une antenne râteau, une parabole, une box ADSL ou la fibre optique, ou encore par le câble ne sont pas concernés : ils sont déjà passés au numérique.

Que va-t-il se passer ?

Signal analogique et signal numérique cohabiteront dès à présent jusqu'au 16 novembre prochain. A cette date, le signal analogique sera arrêté. Cette période de transition de trois mois est conçue pour permettre à tous les foyers d'adapter leur installation à la télé numérique.

Au moment de l'extinction du signal analogique, les fréquences d'émission des chaînes en numérique

peuvent changer. C'est pourquoi, les téléspectateurs devront lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes sur chaque poste recevant la télévision numérique par une antenne râteau ou intérieure, y compris sur les postes qui reçoivent la TNT depuis longtemps.

Existe-t-il des aides ?

Une aide financière peut être accordée aux foyers recevant aujourd'hui exclusivement la télé à 6 chaînes par une antenne râteau ou intérieure, pour couvrir tout ou partie des dépenses d'équipement. D'un montant de 25€ ou de 120 € maximum, elle est accordée sous certaines conditions de ressources. Il existe aussi une aide pour les foyers qui résident dans des zones non couvertes par la TNT, sans condition de ressources, d'un montant de 250€. Une assistance technique est également prévue pour accompagner les foyers vulnérables face aux changements technologiques (personnes de plus de 70 ans et/ou souffrant d'un handicap supérieur ou égal à 80%). Elle consiste en une intervention gratuite à domicile, sur rendez-vous, pour le branchement de l'adaptateur et le réglage des chaînes.

Pour bénéficier d'une de ces aides ou connaître précisément leurs conditions d'attribution, contactez le 0970 818 818*.

Où se renseigner ?

Adressez-vous prioritairement aux professionnels (antennistes et revendeurs) qui se sont engagés à guider les téléspectateurs et à leur proposer des prestations de qualité au prix du marché, en signant la charte de confiance « tous au numérique ». Ils sont reconnaissables grâce à un label « Professionnel agréé tous au numérique ». La liste est consultable sur www.tousaunumerique.fr ou au 0970 818 818*.

** numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h*



Les aides financières

Afin de permettre à tous d'accéder à la télé tout numérique, l'Etat a prévu une aide financière pour les foyers les plus démunis qui dépendent d'une antenne râteau ou d'une antenne intérieure et reçoivent actuellement au maximum les 6 chaînes (TF1, France 2, France 3, France 5/Arte, Canal+ en clair et M6) et éventuellement une chaîne locale.



Si vous résidez dans une zone couverte par la TNT (zone dans laquelle le téléspectateur peut recevoir les chaînes de la TNT avec une antenne râteau), vous pouvez bénéficier :

- d'une aide d'un montant de 25 euros maximum, sous conditions de ressources et pour les foyers exonérés de redevance audiovisuelle, pour l'acquisition d'un adaptateur TNT, d'un téléviseur TNT intégrée, ou pour un abonnement au câble, au satellite ou à l'ADSL.
- d'une aide d'un montant de 120 euros maximum, sous conditions de ressources et pour les foyers exonérés de redevance audiovisuelle, pour l'adaptation, la réorientation ou le remplacement d'une antenne râteau.

Si vous résidez dans une zone non couverte par la TNT, vous pouvez bénéficier d'une aide à la réception d'un montant max. de 250 € pour une réception l'acquisition d'un mode de réception alternatif à l'antenne râteau, type parabole. Cette aide à la réception est attribuée sans condition de ressources.

Les modalités pour bénéficier de l'aide :

Les dossiers de demande d'aide sont disponibles, sur demande auprès du centre d'appel, ou bien en téléchargement les formulaires sur le site internet : www.tousaunumerique.fr

Les personnes pouvant bénéficier d'une aide doivent garder leur ticket d'achat car le remboursement se fera sur facture.

Attention ! La période d'éligibilité au fonds d'aide court au maximum jusqu'à 3 mois après la date de passage au tout numérique (le 16 Novembre dans notre région). Pour les personnes éligibles, il est donc important d'acheter leur matériel au plus tard trois mois après l'arrêt du signal analogique dans leur région.



**Mercredi 29
septembre 2010 à
18 heures 30**

**Messe à la Chapelle
Saint-Michel**

A l'issue de la cérémonie, le relais paroissial de Villeparois procédera à la bénédiction de deux statues offertes par la famille de Monsieur Georges BAZIN.

Inscription sur les listes électorales

N'attendez pas le dernier jour pour vous inscrire sur les listes électorales. **Après le 31 décembre ce sera trop tard.**

Présentez- vous à la mairie, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les conditions d'inscription sont détaillées sur notre site internet, rubrique « Au tableau d'affichage / spéciale élections ». Vous pouvez également télécharger le formulaire d'inscription.

AGGLOMÉRATION de VESOUL

Communauté de Communes

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Création d'une Zone d'Activités à Echenoz-la-Méline

Un nouveau parc au cœur du végétal...

La CCAV prépare l'avenir et notamment les conditions d'accueil des activités industrielles et de service, ainsi que l'implantation de nouveaux secteurs d'habitat sur son territoire.

Dans ce cadre, elle envisage la création d'une nouvelle zone d'activités au Sud de l'Agglomération, sur le territoire d'Echenoz-la-Méline.

Ce site de 40 ha est remarquablement situé, sur l'axe Vesoul / Besançon, au carrefour des voies de communication et à ½ heure de la future gare TGV d'Auxon-Dessus.

Ce parc d'activités accueillera notamment les entreprises, nouvelles ou en développement, industrielles et de service.

La préservation de la qualité naturelle du site sera le fil conducteur de l'aménagement.

La mutualisation des équipements publics (stationnement, assainissement par noue, plate forme d'accès logistique) sera recherchée, afin de limiter l'imperméabilisation des sols.

Les bâtiments seront traités avec une qualité architecturale permettant de maîtriser l'impact sur l'environnement (végétalisation des toitures, orientation des locaux notamment).

Des services pourront être développés au sein du parc d'activités, au bénéfice des salariés des entreprises (desserte par les transports collectifs, services bancaires, restauration, garderie ...)